

Décision concernant la limitation variable de la vitesse sur la route nationale N5

du 27 octobre 2008

Le tronçon de la route nationale N5 entre Twann et Tüscherz sera réaménagé.

Pour des raisons de sécurité routière,

l'Office fédéral des routes (OFROU),

vu les art. 2, al. 3^{bis}, et 32, al. 3, de la Loi du 19 décembre 1958 sur la circulation routière¹

et les art. 107, al. 1 et 5, 108, al. 1, 2, let. a, 4 et 5, et 110, al. 2, de l'Ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière²,

arrête:

I

La vitesse maximale de circulation sera réduite de 80 km/h à 60 km/h sur la route nationale N5:

- à partir du km 60.930 et jusqu'au km 61.310, dans les deux sens de circulation (à la sortie de Twann);
- à partir du km 64.800 et jusqu'au km 65.120, dans les deux sens de circulation (entre Tüscherz et Alfermée).

II

En vertu de l'art. 47, al. 1, let. b, PA, la présente décision peut faire l'objet d'un recours à déposer par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la date de sa publication officielle dans la Feuille fédérale (FF) auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14. Le mémoire de recours indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve, et portera la signature du recourant ou de son représentant; y seront jointes la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles. Le dossier peut être consulté auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU), Filiale d'Estavayer-le-Lac, Place de la gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac.

27 octobre 2008

Office fédéral des routes:

Le directeur, Rudolf Dieterle

¹ RS 741.01

² RS 741.21

Décision concernant la limitation variable de la vitesse sur la route nationale N5

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.11.2008
Date	
Data	
Seite	7868-7868
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 248

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.